

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
vendredi 06 décembre 2019

Nombre de Conseillers
en exercice :

22

Nombre de Conseillers
présents :

15

Nombre de Conseillers
votants :

18

Séance du 13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre

**à 21H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, É. GROUX,
M.BÉNARD, J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, S. GUIARD,
M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD formant la majorité des conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

A. FOURMAUX donne pouvoir à É. GROUX
V. GOUIN donne pouvoir à M. ROUSSET
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

D. CLARKE, C. HÉROUARD, I. LEGGETT, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 13 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3
Nombre de conseillers absents excusés : 4

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 21h15
Secrétaire de séance : Madame Michelle BÉNARD

Le compte rendu du 18 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose les décisions du Maire : délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour l'acquisition d'une friche industrielle sur la zone d'activités de Coutumel.

➤ 1 - Finances

📁 a – Révision des tarifs du marché et de la redevance

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année il convient de valider la révision des tarifs du marché conformément à la formule prévue au contrat avec la société Lombard & Guérin :

	Anciennes valeurs au 01/01/2019	Nouvelles valeurs au 01/01/2020
m ² abonnés	0,62 € HT	0,63 € HT
m ² volants	0,94 € HT	0,96 € HT
Droit promotionnel	1,09 € HT	1,10 € HT
Redevance	16 288 € HT	16 543 € HT
Seuil de chiffre d'affaires	93 384 € HT	94 848 € HT
Seuil pour le bénéfice	5 429 € HT	5 514 € HT

Pour l'année 2020 cette revalorisation s'élève à environ + 1,57 %

Délibération adoptée à l'unanimité

📁 a – Révision des tarifs de la location de la Salle d'Activités Communales et de la salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations :

Il est proposé le maintien des tarifs :

ASSOCIATIONS ou COLLECTIVITES

TARIFS Année 2020	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	Tarif Demi-Journée	Journée	Week- End	Tarif Demi-Journée	Journée	Week- End
Salle des Fêtes (1ère location)	41 €	80 €	156 €			
Salle des Fêtes (location)	122 €	239 €	466 €	245 €	477 €	931 €
Salle n°1 (S. des F.)	20 €	40 €	79 €	61 €	156 €	303 €
Salle de Réunion (E.C & S.)	31 €	60 €	117 €	92 €	180 €	350 €

PARTICULIERS ET ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

TARIFS Année 2020	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	Tarif Demi-Journée	Journée	Week- End	Tarif Demi-Journée	Journée	Week- End
Salle des Fêtes (repas, banquet,..)	153 €	299 €	582 €	260 €	508 €	989 €
Spectacle entrées payantes	291 €	567 €	1 106 €	495 €	964 €	1 880 €
Salle n°1 (S. des F.)	39 €	77 €	148 €	195 €	129 €	251 €
Salle de Réunion (E.C & S.)	95 €	186 €	361 €	162 €	315 €	614 €

NB : les montants sont arrondis à l'euro supérieur

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation de la salle des fêtes est toujours envisagée mais que des financements publics ne peuvent être obtenus compte tenu du fait que cet équipement génère des recettes de par les locations.

La salle des fêtes sera également bientôt dotée d'un lave-vaisselle, cela permettra de dynamiser les locations.

a Convention de mise à disposition de locaux communaux

Monsieur Denis HERMET expose le dossier aux Conseillers : des associations et des sociétés ou entreprises commerciales et industrielles expriment le souhait de louer ces salles régulièrement pour pratiquer leurs activités sociales telles que formation, reclassement etc ;

Il est proposé le maintien des tarifs pour l'année 2020 :

	Année 2020
salle n°1 de la Salle d'Activités Communales	149 € / mois pour 1 créneau par semaine
salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif	190 € / mois pour 1 créneau par semaine

Délibération adoptée à l'unanimité.

a – Révision des tarifs des concessions du cimetière, du columbarium, des caves-urnes et des sépultures individuelles

Monsieur le Maire expose le dossier : il est proposé de maintenir les tarifs :

	Année 2020
* Concession trentenaire	375 €
* Concession cinquantenaire	750 €
* Columbarium trentenaire (case = 3 urnes)	964 €
* Cave-urne trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	561 €
* Sepulture individuelle trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	1 400 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Demande de participation financière pour la patinoire d'Anet

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations : chaque année la Commune est sollicitée pour participer financièrement à la mise en place d'une patinoire sur la ville d'Anet.

Pour l'édition 2020 la ville d'Anet supporte intégralement le coût de cette manifestation qui se déroulera du 14 décembre 2019 au 19 janvier 2020. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acheter, en lieu et place de la subvention habituelle, des tickets pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire soit environ 370 places à 4 € pour un total de 1 480 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Attribution d'une subvention à l'association «ASES»

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations : la commune a été sollicitée par l'association Aide Solidarité par l'Esprit Sportif «ASES», pour un projet de voyage au Cap pour participer à une course de VTT au profit d'une association «ANNA fondation». Cette association à but non lucratif, a pour objectif principal de répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants ruraux du Cap-Occidental. Elle offre également des ateliers pour les parents, des programmes pour les adolescents et des programmes d'autonomisations des femmes pour élever les communautés.

Cette demande avait été étudiée lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2019 et le Conseil avait décidé à la majorité de reporter cette demande de subvention afin d'obtenir plus d'informations.

Une présentation a eu lieu en Commission Plénière en présence du Président de l'association et il conviendra donc de statuer sur une éventuelle subvention pour ce projet humanitaire.

Il est rappelé que le Conseil Municipal donne plus généralement des subventions caritatives locales, bien qu'il s'agisse ici d'une action sportive et humanitaire portée par une association de la Commune.

Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint explique qu'il paraît difficile de donner à ASES alors que d'autres associations ont formulé le même type de demande par le passé.

Il convient toutefois de prendre en compte, que l'ASES est organisatrice de manifestations sportives (Treck) sur la commune, qu'il a déjà été subventionné la participation d'athlètes, appartenant à des associations ezéennes, à des compétitions internationales se déroulant dans un pays étranger.

La particularité de cette demande réside dans le fait d'une participation sportive liée à un don à une association caritative locale.

Délibération adoptée à 12 voix « pour » et 6 voix « contre »

d – Décision modificative n° 1 Commune

Monsieur le Maire présente le dossier : comme chaque année il convient d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des dépenses et recettes de l'année et de pouvoir permettre le paiement en début d'année 2020 des dépenses d'investissement non réglées sur l'année 2019 (restes à réaliser). Les ajustements concernent les dépenses d'énergie en fonctionnement et des ajustements en investissement (matériel informatique, achat de décorations de Noël, travaux de voirie, ...)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7461-01 : DGD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-7488-01 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, Subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-202-820 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-01 : Frais d'études	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-020 : Terrains nus	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-020 : Terrains bâtis	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-020 : Hôtel de ville	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-251 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	48 000,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	51 000,00 €	51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Général		20 000,00 €		20 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **2 – Intercommunalité**

a – Agglomération du Pays de Dreux : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire expose les faits : la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit évaluer les charges transférées lors de la première année d'application des dispositions

du I de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et, les années ultérieures, à chaque nouveau transfert de charges. Celui-ci intervient soit lors d'un transfert ou d'une restitution de compétence, soit lors d'une modification de l'intérêt communautaire. L'objectif global de la démarche consiste à obtenir une neutralité financière tant pour la commune qui transfère une compétence que pour la communauté qui l'assumera ensuite ou inversement.

Parmi les charges transférées, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales distingue les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement et les dépenses liées à un équipement.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La CLETC s'est réunie le 14 octobre 2019 pour formaliser les décisions prises sur :

- la révision de l'attribution de compensation de la commune de Sézazereux au titre de l'assainissement collectif
- la révision de l'attribution de compensation de la commune de Brezolles au titre de la restitution de l'école maternelle située à Brezolles et de la restauration scolaire
- la révision de l'attribution de compensation de la commune de Vernouillet au titre du transfert de la piscine de Vernouillet à la communauté d'agglomération

Au terme de ses travaux, elle a adopté, à l'unanimité, le rapport, Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur ce rapport de CLETC bien que la Commune ne soit pas concernée directement par ces modifications.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ b – Agglomération du Pays de Dreux : convention de mandat pour l'entretien des espaces verts du Pôle Enfance

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de la coopération entre l'Agglo du Pays de Dreux et ses communes membres il a été décidé, pour éviter le déplacement d'une équipe technique venant de Dreux, que les Services Techniques Communaux pourraient assurer à titre gratuit l'entretien des espaces verts du Pôle Enfance situé rue de la République.

Il convient d'entériner cette coopération dans le cadre d'une convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants et 2 abstentions

➤ 3 – Aménagement du territoire

☞ a – Implantation d'une antenne relais (opérateur Free)

Monsieur le Maire présente le dossier : la Commune a été sollicitée par l'opérateur Free pour l'installation d'une antenne relais sur le territoire communal. En effet les accords d'itinérance signés entre Orange et Free prennent fin au 31 décembre 2020 et Free devra, pour assurer la continuité de son service, disposer de ses propres antennes relais.

Après plusieurs mois d'études le site du Val d'Huberville a donc été retenu. La Commune a également demandé que l'antenne soit positionnée derrière celle d'Orange afin d'être le moins visible possible.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le projet d'implantation et d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public (redevance annuelle de 3000 €.).

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **4 - Questions diverses**

Gestion des déchets : Mme Martine ROUSSET 1^{ère} adjointe et Vice-Présidente de l'Agglo de Dreux, explique qu'elle représentera, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agglo du Pays de Dreux au sein du nouveau syndicat gestionnaire des déchets le SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets).

Remerciements : Délos Apei 78, et le Comité de Jumelage Brensbach-Ezy pour la subvention communale. L'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers de l'Eure pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

À Ezy sur Eure, le 13 décembre 2019

Le Maire,



Pierre LEPORTIER